

REFERENTIEL DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES DES PROFESSEURS-DOCUMENTALISTES

Le professeur-documentaliste met en œuvre les missions que la nation assigne à l'École. En sa qualité d'agent du service public d'éducation, il concourt, avec l'ensemble des membres de la communauté éducative, à la mission première de l'école qui est de conduire tous les élèves à la réussite scolaire et à l'insertion professionnelle et sociale.

Il prépare les élèves à l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière. Il transmet et fait partager à ce titre les valeurs de la République. Il promeut, par l'exercice libre de la raison, l'esprit de responsabilité et la recherche du bien commun, tout en excluant toute discrimination.

I. Le professeur-documentaliste, acteur du service public d'éducation

Il met en œuvre les valeurs de la République

En tant qu'agent du service public d'éducation, il respecte, transmet et fait respecter les valeurs de la République (liberté, égalité, fraternité, laïcité), ce qui suppose qu'il en connaisse les textes fondateurs :

Compétences :

- + Transmettre et faire partager l'idéal laïque et la morale républicaine.
- + Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et respecter la pensée des autres.
- + Dépasser les perceptions immédiates et les préjugés, pour proposer des connaissances objectives, scientifiques et partagées.

Il inscrit son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et le cadre réglementaire de son activité

En tant qu'agent du service public, il agit dans un cadre institutionnel complexe dont il lui faut appréhender toutes les dimensions. Pour cela, il doit connaître :

- la politique éducative de la France, son histoire et ses enjeux, y compris ses enjeux actuels, en comparaison avec d'autres pays européens ;
- les grands principes du droit de la fonction publique, ainsi que les droits et les obligations des fonctionnaires ;
- les grands principes du code de l'éducation, ainsi que les lois et les textes réglementaires qui régissent la profession d'enseignant ;
- ses droits et recours face à une situation de menace ou de violence ;
- le cadre réglementaire de l'école ou de l'établissement, son organisation administrative et budgétaire, ses règles de fonctionnement (règlement intérieur, compétences et rôle des différentes instances) ;
- la convention internationale des droits de l'enfant ;
- les textes relatifs à la sécurité des élèves et à la sûreté.

Compétences

- + Se situer et situer son action dans l'institution scolaire, aussi bien au niveau local, académique, que national.
- + Exercer sa liberté et sa responsabilité pédagogiques, dans le cadre des obligations réglementaires et des textes officiels.
- + Mesurer les enjeux sociaux de l'éducation et de sa propre action au sein du système éducatif.
- + Contribuer à assurer la sécurité et la sûreté des élèves.

Il agit en éducateur responsable et selon des principes éthiques

En tant qu'agent du service public d'éducation, le professeur-documentaliste se réfère, à des principes éthiques, déontologiques et de responsabilité qui fondent son exemplarité et son autorité. Il est garant du respect de la parité. Il veille, comme adulte responsable de l'éducation et de la formation des élèves, au respect de la personne de chaque élève, à sa sécurité et à sa sûreté, ainsi qu'à l'acquisition d'un comportement responsable au sein de la communauté éducative.

Compétences

- + Faire preuve de conscience professionnelle.
- + Adopter une attitude de neutralité et d'objectivité.
- + Respecter et faire respecter la personne de chaque élève, ainsi que la confidentialité des informations individuelles concernant les élèves et leurs familles.
- + Contribuer à assurer la sécurité et la sûreté des élèves.
- + Prévenir et dépasser les conflits.
- + Identifier et lutter contre toute forme d'exclusion, de discrimination, de violence. Contribuer à apporter des réponses à ces situations et à suivre les élèves concernés.
- + Identifier tout signe de comportements à risques, de conduite addictive ou déviante. Contribuer à leur disparition en coopération avec des partenaires internes ou externes à l'institution.
- + Identifier tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance. Contribuer à leur signalement, à la recherche de solutions et à leur suivi.
- + Se mobiliser et mobiliser les élèves contre les stéréotypes et les représentations, en particulier sur les métiers.
- + Mettre en œuvre une éducation à la citoyenneté.
- + Développer chez les élèves le sens de l'écoute et les valeurs de partage, de respect, d'entraide et d'engagement responsable.
- + Respecter et faire respecter le règlement intérieur, ainsi que les chartes d'usage des ressources et des espaces communs.
- + Dispenser aux élèves les éléments d'une éducation aux médias et à l'information. Favoriser l'émergence d'un recul critique.
- + Sensibiliser les élèves à un usage responsable du numérique.
- + Aider les élèves à construire leur autonomie et à élaborer un projet personnel et professionnel.

II. Le professeur-documentaliste, garant de l'éducation aux médias à l'information ainsi que de l'ouverture sur l'environnement

Il est garant de l'éducation aux médias et à l'information

L'éducation aux médias et à l'information est l'une des clés de l'accès aux connaissances, dans un monde dans lequel le numérique est omniprésent. Dans chaque discipline, les programmes demandent aux enseignants de dispenser un enseignement s'ancrant dans cette culture. Le professeur-documentaliste, par ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques, ainsi que par l'organisation des ressources mises à disposition, fournit le contexte et les aides nécessaires aux enseignants et aux élèves, notamment pour que les apprentissages et l'enseignement prennent en compte cette dimension. Il veille en particulier à une cohérence des apprentissages. Il intervient directement dans les formations, à la demande des enseignants ou de sa propre initiative, à travers des situations pédagogiques correspondant aux objectifs des programmes des diverses disciplines. Pour cela, il doit :

- connaître les concepts fondamentaux de la psychologie de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte ;
- maîtriser les connaissances et les compétences propres à l'éducation aux médias et à l'information ; connaître les principaux éléments des théories de l'information et de la communication ; se former tout au long de sa carrière.
- connaître de manière approfondie la réglementation en matière d'usage des outils et des ressources numériques et faire connaître le droit de l'information ; maîtriser les principes et les modalités de la protection des données personnelles et de la vie privée ;
- connaître les principaux concepts et analyses en sociologie des médias et de la culture et favoriser l'accès des élèves à la lecture et à la culture.

Compétences

- + Appuyer son action sur les données de la recherche en éducation.
- + Coopérer avec les enseignants pour faciliter les usages des ressources documentaires, tels qu'ils sont définis dans les programmes de chaque discipline ou dans les différents dispositifs pédagogiques.
- + Identifier, en concertation avec les équipes pédagogiques, les apprentissages propres à l'éducation aux médias et à l'information à mettre en place et les compétences à faire acquérir aux élèves.
- + Définir une stratégie pédagogique permettant la mise en place des objectifs de l'éducation aux médias et à l'information, en concertation avec les autres enseignants.
- + Bâtir et mettre en œuvre une séquence pédagogique.
- + Faciliter et mettre en œuvre des travaux disciplinaires ou interdisciplinaires qui font appel à la recherche d'information.
- + Accompagner la production d'un travail personnel d'un élève ou d'un groupe d'élèves et les aider dans leur accès à l'autonomie.
- + Veiller à ce que tous les élèves ou étudiants soient formés à la démarche de recherche et communication de l'information.
- + Évaluer les acquis en matière de maîtrise de l'information ; participer aux évaluations mises place (B2i, TPE, etc.).
- + Favoriser l'accès à la lecture (ouvrages de fiction et documentaires, imprimés et numériques) par des actions diversifiées.

- + Coopérer avec les conseillers principaux d'éducation pour permettre le développement du travail autonome des élèves et d'actions éducatives et culturelles.
- + Encourager la créativité des élèves et les initiatives positives.
- + Associer, en leur confiant des responsabilités concrètes, ceux qui le souhaitent à la vie et au fonctionnement du centre de ressources.
- + Analyser et évaluer ses pratiques pédagogiques.

Il est garant de l'ouverture de l'établissement sur son environnement éducatif, culturel et professionnel

La compréhension du monde par les élèves appelle une ouverture de l'école sur son environnement proche ou lointain. Cette démarche nécessite la mise en œuvre d'actions partenariales d'ordre culturel, professionnel, européen et international.

Compétences

- + Contribuer à la définition du programme d'action culturelle de l'établissement tenant compte des besoins des élèves, des ressources locales et du projet d'établissement.
- + Prendre des initiatives pour ouvrir l'établissement scolaire sur l'environnement éducatif, culturel et professionnel, local et régional, national, européen et international, dans l'objectif, notamment de favoriser l'apprentissage de la vie collective et de la vie sociale.
- + Contribuer à l'éducation à la culture citoyenne de l'élève.
- + Impulser des activités qui stimulent l'intérêt pour la lecture, la découverte des cultures artistique (et des différentes formes d'art), scientifique et technique.
- + Contribuer à l'élaboration et à l'accompagnement du parcours artistique, culturel et scientifique des élèves
- + Repérer les rapports que les élèves entretiennent avec les objets de la culture pour les amener à construire des systèmes de références plus vastes. Prendre en compte et traiter les blocages créés par leurs représentations, notamment dans le domaine scientifique.
- + Développer une politique de lecture en relation avec les enseignants et les personnels de vie scolaire. À ce titre, connaître notamment la littérature générale et de jeunesse.
- + Utiliser les outils et les dispositifs numériques pour faciliter l'ouverture de l'établissement sur l'extérieur.
- + Travailler en réseau avec les professeurs-documentalistes du bassin et les acteurs locaux de la culture notamment des bibliothèques.

Il contribue à la construction du parcours de l'élève

Par ses pratiques, par la connaissance des ressources, par la relation qu'il entretient avec les membres de l'équipe pédagogique et éducative, le professeur-documentaliste veille à développer l'ambition scolaire, notamment en encourageant chez les élèves l'intérêt et le goût pour les études scientifiques et technologiques ainsi que le développement d'ambitions professionnelles. Il aide l'élève dans la construction de ses choix de formation. Il contribue à la prévention du décrochage.

Compétences

- + Contribuer à une orientation choisie par les élèves dans le cadre du service public de l'orientation.

- + Déceler les signes du décrochage scolaire et le prévenir.
- + Coopérer avec les personnels d'orientation pour s'informer et accompagner la diversité des parcours scolaires.
- + Aider les élèves à élaborer un projet personnel et professionnel.
- + Mettre à disposition des outils d'information spécifiques en matière de connaissances des métiers et des parcours de formation.
- + Faciliter l'accès à des dispositifs d'information en matière d'orientation.
- + Participer à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation d'un projet de scolarisation d'un élève à besoins éducatifs particuliers. Dans ce cadre, coopérer avec les partenaires de l'école et les solliciter en tant que de besoin.

Il est garant du bon usage de la langue française

Le professeur-documentaliste est un modèle et une référence dans l'usage de la langue française pour ses élèves. À cette fin, il a une connaissance approfondie des règles et des usages de la langue française.

Compétences

- + S'exprimer dans une langue de qualité, tant à l'écrit qu'à l'oral.
- + S'exprimer avec clarté et précision, en tenant compte du niveau de ses élèves, en toute situation professionnelle.
- + Décrire et expliquer simplement son activité en adaptant son vocabulaire, sa syntaxe et son discours.
- + Adapter l'usage de la langue parlée et de la langue écrite selon ses interlocuteurs et en fonction des situations de communication.
- + Développer chez les élèves la maîtrise de la langue et le plaisir de s'exprimer oralement, de lire et d'écrire.
- + Diversifier les outils d'expression et de communication en faisant notamment appel au numérique.

Il maîtrise au moins une langue vivante étrangère et contribue à l'apprentissage des langues étrangères par les élèves.

Dans une société européenne ouverte sur le monde, le professeur-documentaliste intègre à son activité la diversité linguistique et culturelle et participe activement à la construction par les élèves de leur relation au monde.

Compétences

- + Maîtriser au moins une langue vivante étrangère au niveau 2 du référentiel commun européen des langues.
- + Participer au développement d'une compétence interculturelle chez les élèves.
- + Inciter les élèves à la mobilité internationale.
- + Constituer un fonds de ressources en langues étrangères et le mettre à disposition de la communauté éducative.
- + Faciliter les apprentissages langagiers des élèves en permettant l'exploitation d'outils numériques.

III. Le professeur-documentaliste, maître d'œuvre de l'organisation des ressources pédagogiques de l'établissement et de leur mise à disposition

En relation avec les autres membres de la communauté éducative et dans le cadre des objectifs du projet de l'établissement, le professeur-documentaliste propose une politique documentaire au chef d'établissement et participe à sa mise en œuvre dans l'environnement numérique de l'établissement. Cette politique a pour objectif principal de permettre à tous les élèves d'accéder aux informations et aux ressources nécessaires à leur formation, donnant ainsi les moyens de la réussite. Pour cela, il connaît les grands chapitres des programmes disciplinaires et les dispositifs en vigueur.

Il met en œuvre la politique documentaire de l'établissement qu'il contribue à définir

Le professeur-documentaliste maîtrise les connaissances et les compétences bibliothéconomiques : gestion d'une organisation documentaire et d'un système d'information, fonctionnement de bibliothèques publiques ou centres de documentation, politique d'acquisition, veille stratégique, accueil et accompagnement des publics, animation et formation, politique de lecture, évaluation.

Compétences

- + Recenser et analyser les besoins de la communauté éducative en ressources documentaires et informationnelles.
- + Concevoir et mettre en œuvre une politique documentaire.
- + Mettre en place les actions nécessaires pour aider les enseignants au choix des ressources.
- + Élaborer et mettre en œuvre une politique d'acquisition de ressources.
- + Assurer la médiation et la valorisation du fonds documentaire auprès des différentes catégories d'utilisateurs, y compris en les formant à leurs usages le cas échéant.
- + Mettre en œuvre des activités et des animations pédagogiques autour du livre et de la lecture, y compris le livre numérique et la problématique de la lecture sur écran.

Il est responsable du centre de ressources et de la diffusion de l'information au sein de l'établissement

Sous l'autorité du chef d'établissement, le professeur-documentaliste organise et gère un espace de ressources et d'information dont il fait un lieu de formation, de lecture, de culture, d'échanges, de travail individuel et collaboratif.

Compétences

- + Organiser et gérer un espace de ressources et d'information.
- + En liaison avec l'équipe de vie scolaire, organiser la complémentarité des espaces de travail : espace de ressources et d'information, salles d'études, etc.... et contribuer à les faire évoluer de façon à favoriser l'accès progressif à l'autonomie des élèves.
- + Sous l'autorité du chef d'établissement et avec le conseiller principal d'éducation, adapter l'ouverture des espaces de recherche, de lecture et d'études afin de prendre en considération les diverses modalités de scolarisation et l'organisation du temps scolaire ; pour cela, s'appuyer sur les assistants d'éducation dans leur mission pédagogique et les autres personnels affectés à l'encadrement des élèves.

- + Gérer et faire vivre le fonds documentaire de l'établissement, mettre à la disposition de l'établissement des ressources issues de fonds physiques et numériques et en favoriser la diffusion.
- + Gérer le système d'information documentaire, afin de répondre aux besoins des usagers.
- + Participer à la définition du volet numérique du projet d'établissement et faciliter l'intégration des ressources numériques dans les pratiques pédagogiques, notamment lors des travaux interdisciplinaires.
- + Assurer une veille informationnelle pour l'ensemble de la communauté éducative.
- + Maîtriser les différentes étapes du traitement documentaire et les fonctionnalités des logiciels documentaires.
- + Constituer et mettre à jour la base de données des documents disponibles, de façon à ce que le catalogue soit accessible à distance à l'ensemble des usagers.
- + Concevoir une politique d'archivage, de conservation des ressources pédagogiques et de désherbage adaptée aux besoins de l'établissement.
- + Maîtriser les outils de recherche et les principes de fonctionnement des moteurs de recherche.
- + Maîtriser les connaissances et compétences numériques au niveau exigé par le certificat informatique et internet de l'enseignement supérieur de niveau 2 « enseignant », ainsi que l'accès et les échanges sur les réseaux sociaux.

II coopère avec ses collègues au sein d'un réseau

Le professeur-documentaliste agit au sein d'un réseau en vue d'assurer des relations entre les niveaux d'enseignement et d'optimiser les ressources.

Compétences :

- + Contribuer à la mutualisation des acquisitions au sein du réseau.
- + Prendre des initiatives concertées au sein du réseau en matière culturelle.
- + Coopérer avec ses collègues professeurs-documentalistes du réseau pour une veille informationnelle efficace.
- + Assurer la relation avec le réseau CNDP/CRDP dans le cadre de la politique documentaire de l'établissement.
- + Faire une analyse critique de son travail, soit par auto-évaluation, soit avec le concours d'une tierce expertise, et modifier le cas échéant sa pratique professionnelle.
- + Établir chaque année un bilan d'activité à l'attention du chef d'établissement et de l'inspection pédagogique.
- + Favoriser l'évolution du système éducatif en participant à la conception et à la mise en œuvre d'innovations et de nouveaux dispositifs.

IV : Le professeur-documentaliste, acteur de la communauté éducative dans l'établissement et son environnement

Le métier de professeur-documentaliste s'exerce en équipe, afin de coordonner et de mettre en cohérence les enseignements et les actions pédagogiques et éducatives. À ce titre, il est engagé dans la vie de l'établissement à travers son projet collectif.

Il agit en tant que membre de la communauté éducative dans l'établissement

Le professeur-documentaliste exerce son métier dans des établissements secondaires aux caractéristiques variables selon le public accueilli, l'implantation, la taille et les formations offertes, ainsi que l'environnement socio-économique et culturel. Ces caractéristiques et les enjeux scolaires qui leur sont attachés, sont traduits dans le projet d'établissement, lequel constitue une référence de l'action individuelle et collective de chaque membre de la communauté éducative.

Compétences :

- + Prendre en compte les caractéristiques de l'établissement et des publics d'élèves qui y sont accueillis.
- + Identifier le rôle que jouent tous ceux qui, quel que soit leur emploi, participent à la vie de l'établissement, ainsi que, pour les formations professionnelles, le monde de l'entreprise.
- + Participer à l'élaboration du projet de son établissement et à sa mise en œuvre.
- + S'informer des travaux et des conclusions des différentes instances de l'établissement. Exercer sa responsabilité en référence à leurs délibérations.
- + Exercer des activités de coordination et d'animation.

Il concourt à l'action d'une équipe pédagogique et éducative

Le professeur-documentaliste travaille au sein d'équipes pédagogiques en vue d'assurer une cohérence d'action dans la complémentarité et la continuité.

Compétences :

- + Contribuer, par un comportement constructif, à la recherche de consensus au service d'objectifs communs.
- + Participer à l'élaboration d'actions et de travaux collectifs.
- + Inscrire son action et exercer sa responsabilité dans le cadre des choix retenus et assumés collectivement.
- + Assure la continuité des parcours des élèves et prendre en compte les transitions d'un cycle à l'autre.
- + Coopérer avec ses collègues pour élaborer des situations d'apprentissage en vue de développer et d'évaluer les compétences visées (socle commun de connaissances et de compétences, référentiels professionnels, etc.).
- + Collaborer au partage de ressources et de pratiques professionnelles, à la formation et l'entraide entre pairs.
- + Accompagner les nouveaux personnels

Il coopère avec les parents et les autres partenaires de l'établissement

Pour remplir la mission assignée à l'école, le professeur-documentaliste est appelé à établir des partenariats avec de nombreux acteurs extérieurs. Il participe aux rencontres collectives auxquelles les parents sont associés au sein de l'établissement.

Compétences :

- + Identifier les rôles et l'action des différents partenaires tels que les parents d'élèves, les autres services de l'État, les collectivités territoriales, les associations culturelles, les associations complémentaires de l'école, les acteurs socio-économiques.
- + Contribuer aux actions éducatives culturelles, notamment artistiques et scientifiques, et sportives en collaboration avec des partenaires qualifiés dans les champs concernés.
- + Contribuer à l'implantation et à la consolidation de partenariats.
- + Coopérer avec les parents d'élèves en liaison avec les autres personnels de l'établissement.
- + Entretenir un dialogue constructif avec les parents pour aider leur enfant dans l'élaboration et la conduite de son projet personnel et, le cas échéant, de son projet professionnel.
- + Participer à l'élaboration, à l'organisation, la mise en œuvre et l'évaluation de projets collectifs.

PROJET